



#### Sommaire

1. Edito
2. Mobilisation ESPE
3. Affelnet 2nde et enseignement privé

## Tous aux urnes le 7 mai pour voter contre le Front National et le 1<sup>er</sup> mai dans la rue pour faire barrage à l'extrême droite, défendre les droits sociaux, mobiliser contre les politiques libérales

Les résultats du premier tour qualifient, une nouvelle fois, le Front National au second tour de l'élection présidentielle. Même si son score à Paris est en baisse, au niveau national il est en progrès et atteint un score historiquement haut en terme de pourcentages et de voix. Non, le FN n'est pas un parti comme les autres. Ne nous habituons pas à sa présence au 2<sup>nd</sup> tour et continuons à nous battre contre ses idées qui se propagent dans notre société. Votons largement contre le FN pour écarter tout risque de le voir arriver au pouvoir. L'extrême droite veut mettre en place une société clivée, basée sur le rejet de l'autre, la xénophobie, la violence. Pour l'Ecole, dans ses 100 propositions le FN programme le tri des élèves dès 12 ans, le collège pour les uns, des voies de relégation pour les autres. A l'opposé le Snes et la Fsu promeuvent une culture commune pour tous ainsi que l'émancipation des jeunes.

Notre appel à voter le 7 mai contre le Front National ne doit pas masquer cependant les désaccords que nous avons avec le programme d'Emmanuel Macron, en particulier en ce qui concerne le renforcement de l'autonomie des établissements, le recrutement des enseignants par les chefs d'établissement, la remise en cause du mode de calcul des pensions.

Il est donc important que nous soyons nombreux pour faire de ce lundi 1er mai une journée de mobilisation massive pour faire barrage à l'extrême droite, défendre les droits sociaux et mobiliser contre les politiques libérales.

Rappelons que ce sont aussi les politiques d'austérité qui fragilisent une partie de la population et divisent la Nation ce qui favorise au final la montée de l'extrême droite.

Montrons le poids du mouvement social dont certains voudraient se passer. Le SNES FSU, syndicat majoritaire dans le second degré, et ses revendications, doivent être visibles et entendus. Rappelons notre opposition aux réformes du lycée et du collège. Rappelons que nos salaires sont parmi les plus faibles de l'OCDE. Rappelons que notre système scolaire est parmi les plus inégalitaires.

**Le 1<sup>er</sup> mai, manifestons contre l'extrême-droite et pour nos revendications !**

**Le 7 mai, aux urnes pour faire barrage au FN !**

Nathalie Dehez, Laetitia Faivre, Elsa Le Goupil, Ketty Valcke,  
Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Paris

Stage syndical  
Laïcité  
Arcueil  
mardi 9 mai

CAPA  
hors classe agrégés  
mercredi 3 mai

MUTATIONS 2017  
Mouvement intra  
académique

CPE  
GT barèmes  
mardi 9 mai

Certifiés agrégés AE  
GT barèmes  
jeudi 18 et vendredi  
19 mai

*N'oubliez pas de  
nous envoyer votre  
fiche syndicale*

**Manifestation Lundi 1er Mai**

**RV 14h30 République**

*Ordre du cortège non encore connu plus d'infos sur [www.paris.snes.edu](http://www.paris.snes.edu)*

## ESPE : les stagiaires en lutte pour de meilleures condition d'études et de travail !

Parti de Grenoble où les professeurs stagiaires sont mobilisés et en grève depuis deux mois, le mouvement trouve des échos dans la plupart des ESPE.

Formation inadaptée, infantilisation, surcharge de travail, pression à la titularisation... Les griefs soulevés par les collègues débutants sont nombreux.

A Paris, les enseignants stagiaires se réunissent en assemblée générale mercredi 26 avril à l'ESPE Molitor, avec le soutien du SNES-FSU, pour faire un état des lieux de problèmes et des revendications. Ils dénoncent notamment :

- ◆ l'inadéquation de certains aspects de leur formation avec leurs besoins quotidiens, notamment certaines problématiques qui sont traitées en tronc commun avec le premier degré (la gestion de classe de la maternelle à la terminale, voire au-delà !)
- ◆ la charge de travail excessive et souvent disparate selon les disciplines
- ◆ les injonctions contradictoires de présence entre les formations à l'ESPE et les contraintes en établissement (réunions, conseils de classe)
- ◆ l'infantilisation des professeurs stagiaires et une certaine opacité sur l'évaluation.

De fait, après la suppression pure et simple de la formation initiale en 2008, le retour d'un accompagnement à l'entrée dans le métier était indispensable. Mais le compte n'y est pas.

En pleine crise de recrutement, les candidats aux métiers de l'enseignement devraient au contraire être pleinement considérés et valorisés. Ainsi, le SNES-FSU accompagne les professeurs stagiaires dans leurs revendications pour :

- ⇒ **de meilleures conditions d'entrée dans le métier,**
- ⇒ **de meilleures conditions de travail par la suite,**
- ⇒ **une revalorisation salariale.**



Dans le contexte de la campagne présidentielle et législative, il est urgent que la question des moyens pour la formation initiale et, au-delà, pour l'éducation nationale, soit enfin prise en compte à la juste mesure de l'enjeu de société qu'elle représente.

**Le SNES-FSU Paris, comme les autres S3 d'Ile de France, soutient les stagiaires dans leurs revendications et reste à leurs côtés dans l'action.**

## Tout au long de l'année on peut adhérer !

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire... Les raisons d'adhérer aux SNES sont nombreuses. L'adhésion donne droit à un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation. [www.paris.snes.edu/adhesion](http://www.paris.snes.edu/adhesion)



### **Affelnet Seconde, l'enseignement privé obtient satisfaction à Paris dès le 1er tour !**

L'enseignement privé obtient satisfaction à Paris. Les élèves issus des collèges de l'enseignement privé participeront, cette année, à la procédure informatisée d'affectation des élèves de 3ème dans les établissements publics **au même titre** que les élèves issus de l'enseignement public. La même procédure leur sera appliquée avec des critères qui restent flous.

L'Académie de Paris cède ainsi à la pression de l'enseignement privé parisien qui, jusqu'à présent, participait à la procédure dans une deuxième phase et se voyait réserver un certain nombre de places dans les lycées les plus attractifs de Paris sans que l'on sache dans quelle proportion.

L'enseignement privé scolarise plus d'un collégien sur trois à Paris. La composition sociale de ces collèges y est deux fois plus favorisée que dans les collèges publics et les résultats au DNB plus élevés (15 points de plus dans le privé). Le risque est grand donc que les élèves de ces collèges dans lesquels les notes du contrôle continu sont surveillées de près par la direction de ces établissements, s'accaparent une part importante des places dans les lycées les plus attractifs de la capitale.

**Le SNES-FSU Paris proteste contre ce renoncement qui ne peut qu'accélérer le contournement de la carte scolaire des collèges et favoriser davantage l'enseignement privé qui pourra ainsi renforcer son emprise dans Paris et sa sélectivité scolaire et sociale.**

### **Concours réservé et examen professionnalisé**

Inscrit dans la loi du 12 mars 2012, dite « loi Sauvadet », ce dispositif de recrutement réservé aux contractuels avait pour ambition de résorber la précarité des enseignants, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues du second degré en formation initiale, ainsi qu'en Formation Continue des Adultes, GRETA, et Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.

Cette année encore, les résultats du recrutement réservé, catastrophiques, révèlent l'insuffisance du dispositif et des mesures prises pour en pallier les carences, laissant la majorité des non titulaires en état de précarité, (au moins 1212 postes restant non pourvus au concours réservé ou examen professionnalisé en 2017 pour 2250 postes offerts, soit 53, 87 % des postes offerts)

En cause, les conditions toujours trop restrictives pour entrer dans le dispositif Sauvadet qui ont entraîné la radiation de 800 candidats pour non éligibilité, ainsi que l'insuffisance de la préparation aux épreuves, faute de moyens alloués à cette formation !

Depuis 2012, le SNES œuvre pour un dispositif beaucoup moins restrictif que la loi de Sauvadet et une amélioration de la préparation aux épreuves du concours réservé. Il a obtenu par le décret du 29 août 2016 que l'évaluation des contractuels permette également d'identifier leurs besoins en formation et préparation au concours.

Le SNES continue d'agir sur l'identification des besoins en formation et demande au ministère un vrai plan de titularisation comprenant des dispositions particulières pour la titularisation des CDI et des CDD les plus vieux et l'accès aux concours réservés sur la base d'un seul critère : 4 années d'ancienneté à la date de clôture des inscriptions.

*Communiqué SNES 5 avril 2017*